



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques  
Section des Côtes d'Armor**

**DECLARATION LIMINAIRE DU CHSCT DU 20 septembre 2012**

Monsieur le Président du CHSCT des Côtes d'Armor,

Mesdames Messieurs les représentants de l'administration et des organisations syndicales.

Monsieur le Président, c'est maintenant la rentrée. Peut-être pensiez-vous bénéficier d'un moment de répit pendant les vacances. ? Si cela a été le cas pour vous, force est de constater que cela n'a pas été le cas pour les agents du département. En effet, les agressions ont continué, et quelle a été votre réaction ?

Seul, l'Assistant de prévention, que l'on doit remercier, a fait son travail, en prenant contact avec les agents victimes de ces agressions et en leur apportant son soutien, mais vous représentant de la direction qu'avez-vous fait ?

**RIEN !!!**

Ah si ! Vous avez demandé le dossier fiscal de l'agresseur ! On peut constater une fois de plus que vous n'apportez aucun soutien à vos agents.

On vous a déjà suffisamment prévenu, **maintenant cela suffit !** La sécurité et la santé de vos agents sont en jeu.

**Force Ouvrière** exige que :

vous portiez systématiquement plainte ou du moins une main-courante en cas d'agression, qu'elles soient verbales, physiques ou psychologiques,

vous preniez contact par écrit ou par téléphone avec les agents victimes d'agressions, pour leur apporter votre soutien, et votre présence si nécessaire.

La Direction Générale, par votre intermédiaire, avait fait ces derniers mois une grande publicité sur les risques psychosociaux. Pour **FO**, ces agressions sont des risques psychosociaux. La situation devient de plus en plus explosive, comme à FRANCE TELECOM.

La situation du département n'est pas des plus florissantes. On le constate. Et avec la sortie des avis d'imposition, il y a de plus en plus d'usagers à recevoir, pour leur donner des explications. Qu'est-ce que cela va être avec les avis de taxes d'habitation et foncières ?

**Monsieur le Directeur, il ne va pas falloir à chaque fois vous cacher derrière des compressions budgétaires et attendre qu'un accident arrive pour réagir.**

Vous devez, c'est de votre responsabilité personnelle, veiller aux bonnes conditions de travail et au bien-être au travail pour tous les agents. Et cela doit commencer, par des conditions matérielles

décentes, une réelle écoute et réactivité de la part de la hiérarchie.

**FO restera vigilante pour ce qui est de la santé des agents au travail** et va les encourager à porter dans la mise à jour du DUERP, toutes les pressions physiques ou psychologiques qu'ils peuvent subir.

Ce n'est pas la première fois que l'on vous met en garde dans cette instance, et **FO** ne cessera de vous le rappeler.

**Force Ouvrière demande :**

**l'amélioration des conditions de travail, qu'elles soient matérielles ou humaines,  
la prise en charge du stress des agents,  
la création d'emplois statutaires,  
la prise en charge psychosociale de chaque agent avant qu'il y ait un accident,**